

REUNION DU 7 AOUT 2014

L'an deux mille quatorze, le Sept du mois d'AOUT,
le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de *Mme DELONG*, Maire

PRESENTS : *MM. LE BARO S, ALLUÉ C, ROUSSEAU Y, ARNAUD N, DA ROS B, DUBRANA S,*
PALLARUELO-ROLLAND K, TREJAUT K.

EXCUSES : *LUDDECKE M, LABIT D.*

Monsieur LABIT donne procuration à Sophie DUBRANA

SECRETAIRE DE SEANCE : *LE BARO Serge*

DEBAT SUR LA REQUETE de Madame ALLUÉ au Conseil d'Etat.

Madame ALLUÉ s'exprime sur la motivation de son recours au Conseil d'Etat.

Mesdames DUBRANA, TREJAUT, PALLARUELO-ROLLAND et Monsieur DA ROS donne leur avis sur cette requête et trouvent étonnant que l'on puisse remettre en question la décision de Madame la Président du Tribunal Administratif.

Ils reprochent également à Madame ALLUÉ de travailler toute seule.

DEMANDE INSCRIPTION A L'ECOLE DE DEUX ENFANTS DE SAINT-MARTIN DE SESCAS

Madame le Maire donne lecture d'un courrier d'un parent d'élève de la commune de Saint-Martin de Sescas qui demande l'inscription de ses enfants dans le RPI. Madame le Maire rappelle que le Maire inscrit les enfants dans l'école de sa commune.

Un enfant devrait être inscrit en classe de maternelle à Saint-André du Bois.

Madame le Maire met au vote cette demande.

Résultats : Contre 5 Abstention 5

DEVIS PLATEFORME CONTAINERS A ORDURES MENAGERES

A la suite de la visite sur place de Madame ROUSSILLON vice-présidente du SICTOM en présence de Madame DUBRANA et Monsieur LE BARO, il est décidé de construire une plateforme au niveau de la cuve de gaz. Un devis sera demandé à Monsieur CONDOU.

RETRAIT COMMISSION COMMUNICATION

Madame DUBRANA exprime son souhait de se retirer de la commission communication.

REUNION DU 7 AOUT 2014

L'an deux mille quatorze, le Sept du mois d'AOUT,
le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de *Mme DELONG*, Maire

PRESENTS : *MM. LE BARO S, ALLUÉ C, ROUSSEAU Y, ARNAUD N, DA ROS B, DUBRANA S,*
PALLARUELO-ROLLAND K, TREJAUT K.

EXCUSES : *LUDECKE M, LABIT D.*

Monsieur LABIT donne procuration à Sophie DUBRANA

SECRETAIRE DE SEANCE : *LE BARO Serge*

RADAR PEDAGOGIQUE

Un courrier a été envoyé au Conseil Général pour demander l'autorisation d'implanter ces radars au niveau des panneaux d'agglomération.

INFOS SIGNALÉTIQUE

Monsieur LE BARO informe le conseil municipal que l'implantation des panneaux aurait lieu en septembre.

DEVIS TRAVAUX DES ROUTES

Sur les trois entreprises contactées par courrier seule l'entreprise PEPIN a répondu pour un montant de 41 302, 26 € H.T.

Le conseil municipal accepte le devis et autorise Madame le Maire à le signer.

QUESTIONS DIVERSES POSEES PAR MADAME DUBRANA

Madame DUBRANA explique le problème rencontré le lundi 21 juillet (ancienne vitrine explosée sur le parking) juste devant l'école. En fin de journée, constatant qu'elle était toujours sur la voie publique et par mesure de sécurité, elle l'a sortie et a nettoyé l'emplacement. Au regard de cette expérience, elle suggère : dans tous cas où un administré, un élu de la commune observe un problème pouvant effectivement engager une dangerosité, on se doit en qualité de bon citoyen d'en informer la mairie (après analyse, des moyens seront déployés).

A la demande de plusieurs administrés du lieu-dit la Laurence, merci pour relancer la demande pour identifier le passage piéton où un arrêt Trans Gironde est positionné juste de l'autre côté de la route et des personnes traversent régulièrement (dangerosité), vitesse limitée à 70 kms. Voir avec la commission voirie, faire des photos, un courrier et l'adresser aux services en charge de ce dossier.

REUNION DU 7 AOUT 2014

L'an deux mille quatorze, le Sept du mois d'AOUT,
le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de *Mme DELONG*, Maire

PRESENTS : *MM. LE BARO S, ALLUÉ C, ROUSSEAU Y, ARNAUD N, DA ROS B, DUBRANA S,*
PALLARUELO-ROLLAND K, TREJAUT K.

EXCUSES : *LUDDECKE M, LABIT D.*

Monsieur LABIT donne procuration à Sophie DUBRANA

SECRETAIRE DE SEANCE : *LE BARO Serge*

Animaux perdus sur le territoire de la commune (chiens, chats.....). Avant d'envoyer les animaux à la SPA, voir pour diffuser l'information au sein du conseil (nous sommes 11 élus), avec photo et descriptif de l'animal trouvé. On pourra ainsi éviter des frais d'enlèvements inutiles de l'ordre de 150 €/animal et faire la joie des propriétaires.

INFOS DIVERSES

Il est signalé un poteau téléphonique qui penche au niveau de Petit Pey.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 21 H 45